

Conventions et règlements

Courses de bateaux dragons, H2O le festival
Samedi, 16 juillet 2011

PRÉAMBULE

- CONSIDÉRANT QUE **La Corporation des fêtes et festivals d'Amos** est l'organisme responsable de l'organisation et de la réalisation de H2O le festival à Amos – du 13 au 17 juillet 2011, ci-après nommé le festival.
- CONSIDÉRANT QUE **22Dragons** est l'entreprise ayant pour activités principales de fournir des services de consultants, de gestionnaires d'événements et de locateurs de bateaux dragons et d'accessoires s'y rattachant.
- CONSIDÉRANT QUE Cette convention concerne la participation de l'équipe au complet et de chaque participant aux courses de bateaux dragons organisées dans le cadre de **H2O le festival** à Amos, le samedi 16 juillet 2011.
- CONSIDÉRANT QUE Le terme équipe signifie le regroupement ou l'entreprise au nombre de 22 personnes désirant participer aux courses de bateaux dragons.
- CONSIDÉRANT QUE L'acceptation des règlements et la signature de cette présente convention sont obligatoires pour chaque membre de l'équipe désirant participer aux courses de bateaux dragons. La participation de l'équipe aux courses est faite par ses membres de façon volontaire.
- CONSIDÉRANT QUE L'équipe a préalablement déterminé une personne responsable pour l'équipe en la personne de M/Mme _____, laquelle veillera à ce que chaque membre de l'équipe prenne connaissance des règlements et consignes inscrites dans cette présente entente et signera en tant que responsable d'équipe cette même entente. Les autres membres de l'équipe signeront comme participants seulement.

1- Date et lieu des courses

- 1.1 Les courses se dérouleront sur une journée, soit le samedi le 16 juillet 2011 au site de l'ancien garage municipal d'Amos situé sur la rue Principale sud à Amos à compter de 8h00. (l'heure de fin peut varier en fonction du nombre d'équipes.)

2- Formation

- 2.1 Chaque équipe aura droit à une pratique d'une durée d'environ 1 heure, donnée par un entraîneur et ce, durant une période de 2 semaines précédant l'événement.

3- Supervision des courses

- 3.1 Les courses sont sous la supervision et le contrôle des responsables de l'organisme 22Dragons, entreprise spécialisée dans l'organisation de courses de bateaux dragons.

4- Composition des équipes

- 4.1 L'équipe doit être constituée de 20 rameurs, de 1 rameur de surplus, et de 1 tambourineur (le barreur étant un membre de 22Dragons ou un des entraîneurs désignés).
- 4.2 Les équipes doivent obligatoirement être constituées d'au moins 8 femmes et de 2 adolescents entre 12 et 17 ans. Inclure les adolescents fait parti de la philosophie du festival.
- 4.3 L'âge minimum requis pour faire partie d'une équipe est de 12 ans, sous le consentement signé d'un parent ou d'un tuteur.

5- Équipements

- 5.1 Tout équipement nécessaire à la participation aux courses de bateaux dragons est fourni par 22Dragons, soit : vestes de flottaison et pagaies pour chaque membre de l'équipe. Le tambour est aussi fourni.
- 5.2 Tout équipement sera remis aux membres de l'équipe à la zone d'embarcation située à proximité du quai de départ, avant la première course. Chaque membre est responsable de son équipement jusqu'à sa remise aux responsables à la fin de chaque course.

6- Courses

- 6.1 Toutes les équipes participeront à 3 courses, incluant 2 manches et 1 finale.
- 6.2 Le départ est signalé par "À vos marques", suivi d'un coup de klaxon. Pour chaque faux départ, l'équipe fautive aura 2 secondes de pénalité d'inscrit à sa fiche.
- 6.3 Chaque équipe devra rester dans son couloir durant la course. Si le bateau dévie de son couloir, l'équipe recevra une pénalité de 2 minutes.
- 6.4 Une collision entre 2 bateaux entraîne un 2^e départ et l'équipe fautive pourrait recevoir 2 minutes de pénalité (décision à la discrétion de l'arbitre). L'arbitre déterminera si le barreur peut continuer la course ou non. S'il juge que non, il fournira un autre barreur de l'organisme 22Dragons.

7 5 à 7 et chandails d'équipe

- 7.1 Chaque équipe aura la chance de participer à un 5 à 7 prévu **le 9 juin 2011**, pendant lequel aura lieu un tirage de chandail : chaque responsable d'équipe pigera au hasard une couleur. L'équipe n'aura pas le choix de la couleur de son chandail.
- 7.2 L'équipe pourra faire apposer le **logo de son entreprise** gratuitement sur les chandails en l'envoyant par courriel, en version .ai ou .jpeg, à l'adresse suivante : **pubmb@cableamos.com** **au plus tard le 31 mai 2011**. Une fois imprimé sur les chandails, le logo sera d'une grosseur d'environ 10 pouces. Le prix de l'impression du logo est aussi compris dans le prix d'inscription. Il en va de la responsabilité de chaque équipe, d'envoyer son logo pour la date indiquée plus haut.
- 7.3 Prenez bien note que le logo apposé sur les chandails sera le même pour toute l'équipe et qu'il sera imprimé en une seule couleur même si le logo original dispose de plusieurs couleurs.
- 7.4 **NOUVEAU *** Dans le cas ou Publicité MB n'aurait pas reçu le logo de l'entreprise, ni les grandeurs de chandails avant le 31 mai 2011, seul le nom de l'entreprise figurera sur les chandails. De plus, cette année, les chandails seront disponible en 2 grandeurs seulement (grand ou très grand).**
- 7.5 **Veillez prendre note qu'il est possible que des photos soient prises lors de l'événement et qu'elles servent comme publicité ou promotion dans les années futures.**

8- Règlements

- 8.1 L'équipe s'engage à être sur les lieux des courses au moins 25 minutes avant chacune des courses.
- 8.2 Tous les participants devront enfiler un gilet de flottaison certifié fourni par 22Dragons.
- 8.3 Il est fortement recommandé pour chaque participant de ne pas garder avec eux dans les bateaux, des objets de valeur ou électroniques (cellulaires, MP3, IPOD et autres) car ils risquent d'être mouillés.
- 8.4 Il est strictement défendu pour les rameurs de se lever dans le bateau car ils pourraient le faire chavirer (spécialement en fin de course).
- 8.5 Bien que cela soit rare, il est possible que le bateau chavire. L'équipage doit observer les règles de sécurité qui leurs seront expliquées à leur arrivée.
- 8.6 Dans l'éventualité où le bateau chavire, les rameurs doivent rester calmes, vérifier si le voisin de siège est "correct", rester près du bateau et suivre les instructions du bateau de sécurité.
- Avant d'embarquer dans le bateau, chaque rameur doit bien identifier son voisin de siège. Le tambourineur doit identifier les deux premiers et le barreur identifie les deux derniers rameurs.
- 8.7 Le bateau de sécurité s'assurera de la présence de chacun et portera une assistance immédiate à qui en aura besoin.
- 8.8 Une fois que l'équipage du bateau de sécurité s'est assuré que chaque participant est en sécurité, il ramènera les participants sur le quai.
- 8.9 En cas d'orage (tonnerre et éclairs) les courses seront momentanément interrompues et les courses reprendront une fois le danger éliminé et ce, même **s'il pleut encore**.

9 Sécurité

- 9.1 Chaque participant qui se blesse ou qui est incommodé par quoi que ce soit durant le festival doit immédiatement aller voir le personnel médical. Si sa condition est jugée sérieuse, le personnel médical peut empêcher le participant de continuer. Leur décision sera finale.
- 9.2 La participation de chaque membre de l'équipe dans les activités mentionnées ci-dessus entraîne des risques, des dangers de même que des imprévus. Par exemple, une embarcation peut chavirer ou encore, une collision entre deux embarcations peut se produire par beau temps ou mauvais temps.
- 9.3 Le port d'une veste de sauvetage pendant les courses et pendant les pratiques, s'il y a lieu, est obligatoire pour chaque membre de l'équipe et ce, à tout moment sur l'eau.
- 9.4 Chaque membre doit prendre connaissance qu'en participant aux activités mentionnées ci-dessus, il y a des risques de blessures incluant la mort, ou de dommages matériels. En signant cette convention il comprend, accepte et assume ces risques.

L'équipe doit en tout temps respecter les règles de sécurité qui leurs seront transmises au début des courses.

10. Étiquette

- 10.1 Tous les participants doivent traiter les responsables, les organisateurs, les bénévoles et les spectateurs avec respect. N'importe quelle situation désagréable pendant le festival doit être rapportée au comité organisateur qui lui, passera en revue la situation et prendra les mesures nécessaires pouvant même aller jusqu'à l'expulsion du site.
- 10.2 Toutes les équipes sont obligées de respecter les règles, les règlements de la course et le jugement des arbitres. Un geste anti-sportif envers l'arbitre peut amener des pénalités et risque la disqualification de son équipe.

11. Modalités d'inscription

11.1 Les frais d'inscription sont de 1000\$ par équipe. Ce montant comprend :

- La participation à 3 courses;
- 22 t-shirts pour les participants de grandeur large et extra large, tous de même couleur, avec logo de l'entreprise sur le chandail.
- une activité "5 à 7", environ trois à quatre semaines avant l'événement lors duquel sera effectué le tirage au hasard, des couleurs de chandails de l'équipe.

Le montant de l'inscription doit être payé en totalité au plus tard le 30 juin, sinon l'équipe ne pourra prendre part aux courses.

Advenant le cas où, pour quelque raison que ce soit, l'équipe ne peut participer aux courses de bateaux dragons, 50% du montant total de l'inscription sera remis à l'équipe, soit 500\$.

12. Clauses générales

- 12.1 La Corporation des fêtes et festivals d'Amos (H2O le festival), l'équipe 22Dragons et la ville d'Amos ne sont en aucun cas responsables des bris, pertes, vols ou vandalisme de matériel personnel.

Chaque membre de l'équipe dégage les organisations et les personnes suivantes :

- (a) 22DRAGONS
- (b) La Corporation des fêtes et festivals d'Amos (H2O le festival)
- (c) Ville d'Amos
- (d) Bateau Dragon Canada
- (e) les directeurs, officiers, employés, agents, entrepreneurs indépendants et les bénévoles des organisations précédemment citées (ces personnes étant nommées les "déchargées" dans le présent formulaire),

de toutes responsabilités civiles reliées à une perte, un dommage ou une blessure qu'un membre de l'équipe pourrait subir en raison de sa participation aux activités mentionnées ci-dessus, peu importe la cause, incluant une cause de négligence de la part desdites déchargées.

- 12.2 Si un membre de l'équipe est poursuivi en justice pour négligence, il accepte de ne pas réclamer de contribution ou indemnité aux dites déchargées et les libère de toutes responsabilités reliées à de telles contributions et indemnités.

- 12.3 L'équipe accepte de ne pas exiger de dédommagement ni d'indemnités aux dites déchargées concernant toutes les demandes de responsabilités civiles ou de réclamations légales liées directement ou indirectement à une demande de réclamation de la part d'un ou des membres de l'équipe à toute personne ou organisation pour pertes, dommages ou blessures que l'un des membres de l'équipe pourrait subir. Par exemple, si un membre de l'équipe poursuit en justice un membre d'une autre équipe, un instructeur ou un barreur pour négligence, et que cette personne en retour réclame des indemnités à 22DRAGONS, à la corporation des fêtes et festivals d'Amos ou à la Ville d'Amos, l'entreprise accepte de rembourser à ces parties toutes les réclamations et les dépenses légales encourues relativement aux contributions et aux indemnités réclamées.